

SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 22 Septembre 2022

Prochain conseil : date à définir

- Sont présents : Didier Piolat, Barbara De Schepper, Fanny Waldschmidt, Lucy Renault, Roger Lombardot, Arlette Obry, Loïs Coltel, Vincent Guillo,
- Conseillers ayant donné un pouvoir : Lorraine Chénot à Didier Piolat,
- Conseillers excusés: Paul Arnaud et Damien Petit.

Secrétaire de séance : Vincent Guillo

• **D.M. travaux sur le bâtiment de l'église**

Ouverture d'une opération pour le remplacement de vitrages pour l'église, ces travaux sont financés par un don de l'association des amis de l'église.

Vote : Approbation: 9 voix pour. (9 votants)

• **Validation de la formulation des contrats de location pour le projet des Vélos à Assistance Electriques**

Les projets de contrats on été transmis préalablement pour lecture aux membres du conseil.

Vote : Approbation: 9 voix pour.

• **Assurance risque statutaire**

Délibération autorisant la signature de la convention "assurance risque statutaire" par le centre de gestion.

Vote : Approbation: 9 voix pour.

• **Demande de subvention association "Poustadrobie"**

Demande d'une subvention pour l'installation de boites relais pour les livraisons de l'association, à poser à Miaille et à la Brousse. Subvention accordée de 200 €.

Vote : Approbation: 6 voix pour. (3 personnes membres du bureau de cette association ne participent pas au vote)

• **Demande de subvention Association de chasse**

Demande d'une subvention de l'association de chasse de St Mélany. Subvention accordée de 200 €

Vote : Approbation: 9 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Réseaux d'AEP

Les dernières analyses reçues indiquent un dépassement du taux d'arsenic sur le réseaux de l'Elzet.

Les commandes de billes d'alumine sont en cours pour recharger les modules de traitement sur ce réseau ainsi qu'au Travers.

Défibrillateur installé sur la mairie.

Le défibrillateur est installé et fonctionnel, en façade du bâtiment de la mairie

Voirie.

Le département a informé la commune prendre en charge la réfection du mur de soutènement au village au dessus du jardin de Mme Vannière.